



succession familiale

Par **gillou131**, le **08/12/2023** à **12:23**

BONJOUR

ma question est de savoir si dans une succession .une tante qui est decede sans enfants, la soeur de ma mere.

ma tante avais un frere et une soeur (ma mere) qui son decede avant elle.

moi le neveu,ayan une soeur et une cousine la fille du frere de ma tante.

en cas de refus de la succession de ma cousine la fille du frere est ce que ses enfants peuvent etre dans la succession avec ma soeur et moi?

merci pour vos reponses car j'y perd mon latin

Par **Marck.ESP**, le **08/12/2023** à **19:07**

Bienvenue

Il faut une expertise de votre cas précis, voyez votre notaire, car en ligne collatérale, c'est plus complexe, il faut avoir une vue d'ensemble.